

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ  
 Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO  
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE  
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. André DROUIN  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS  
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : CHAMBRE FUNERAIRE DE DAX - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

Par délibération en date du 23 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la délégation de service public de la Chambre Funéraire de DAX.

Pour mémoire, le périmètre des prestations que devra assurer le délégataire demeure inchangé : il s'agit de la gestion et de l'exploitation de la Chambre funéraire, dans les conditions requises par la législation funéraire française.

Les caractéristiques principales de ce projet de délégation de service public sont développées dans le dossier de consultation joint en annexe à la présente délibération.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 19 juillet 2016, a émis un avis favorable sur ce projet de délégation de service public, conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, l'avis du Comité Technique Paritaire sera sollicité avant l'attribution de la délégation de service public dans le respect de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984.

**SUR PROPOSITION DE MME NICOLE COUTANT, CONSEILLERE MUNICIPALE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le principe de la délégation de service public de la Chambre Funéraire de DAX,

APPROUVE les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles que définies dans le dossier de consultation annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des formalités de publicité, conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160720-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 21 Juillet 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».